

acceptées en vertu du nouveau critère. Depuis l'annonce de ce système de points par le ministre, je me suis demandé si John A. Macdonald aurait été jugé apte à immigrer au Canada. J'en doute.

● (4.20 p.m.)

J'aimerais faire une proposition au ministre à ce sujet. Si un immigrant éventuel a des parents déjà établis au Canada et qui sont prêts à répondre de lui, il devrait être bien mieux traité qu'on ne traite les gens de cette catégorie à l'heure actuelle. Comme bien d'autres députés, je suis saisi de beaucoup de cas d'immigration. Je reconnais que le ministre a usé de sa prérogative aussi souvent qu'il l'a pu. J'espère qu'il continuera d'en user et que sa tendresse et son caractère compatissant continueront de se traduire dans notre politique d'immigration.

On devrait sûrement laisser entrer au Canada une personne qui y a déjà de la famille et qui compte pouvoir subvenir à ses besoins. Le refus d'accepter des parents de ceux qui sont déjà établis ici donne lieu très souvent à des situations pénibles. Il me semble parfois que le gouvernement contribue à séparer les familles. Voilà un domaine où le ministre peut certainement ignorer certains règlements rigides. Je comprends très bien qu'un fonctionnaire de la Division doive appliquer les règlements, mais le ministre détient un privilège spécial. Il est d'une grande bonté et il devrait le prouver dans ces cas-là. En tant que Canadiens, et en tant qu'êtres humains, monsieur le président, nous ne pouvons approuver une politique cruelle d'immigration. Je demande au ministre d'examiner sérieusement ces suggestions car tout cela inquiète vivement des milliers de Canadiens aujourd'hui.

**M. Brewin:** Monsieur le président, le député de Waterloo-Sud va traiter, au nom de notre groupe, de la partie du discours du ministre et des crédits portant sur la main-d'œuvre. Avec votre permission, je me propose de discuter de certaines responsabilités du ministre en matière d'immigration. Néanmoins, je voudrais, d'abord, dire un mot pour appuyer énergiquement l'attitude du chef de l'opposition suppléant quant au règlement de trois ans qui engendre tant de misères chez les gens, fort nombreux, que le ministre cherche à aider, dit-il, grâce à la politique gouvernementale. Je veux parler en particulier des immigrants qui entrent au pays en vertu d'une politique conçue, prétend le ministre, pour ajouter aux effectifs canadiens de la main-d'œuvre leurs talents et leurs aptitudes

et pour aider non seulement les gens eux-mêmes, mais aussi l'ensemble de notre potentiel de production. Mais, comme le député d'Ontario l'a signalé, en vertu de ce règlement de trois ans, le nombre de personnes éligibles pour le recyclage dans ma ville de Toronto, a été réduit de moitié. C'est une tragédie pour certains.

Comme l'a signalé le ministre, ces gens pourraient subir un apprentissage, mais ils n'ont droit à aucune allocation. Ainsi ils doivent s'adresser à la caisse de secours. Ils ne peuvent accepter aucun des emplois qui les attendent parce qu'ils ne peuvent pas suivre de cours de recyclage afin d'acquérir les qualifications nécessaires. Un des aspects de ce problème concerne les jeunes gens qui sont à l'âge de l'école secondaire et qui ont besoin d'instruction spéciale en anglais afin d'être admissibles pour aller à l'école. Il s'agit là d'enfants d'immigrants de 15 ou 16 ans que le gouvernement invite fort sagement à venir au Canada. Naturellement, ils ont besoin de se perfectionner en anglais. Toutefois, le gouvernement actuel n'accorde aucune aide aux écoles spéciales existantes qui essaient d'aider ces jeunes immigrants à acquérir les connaissances nécessaires.

Il me semble, dans ce cas, que la main gauche du ministre ne sait pas ce que fait sa main droite. Il nous dit, d'une part, que son ministère a pour politique d'aider les immigrants qui viennent au Canada. Mais, d'autre part, son ministère adopte des règlements qui empêchent de nombreux immigrants récents d'acquérir une formation ou de devenir des citoyens utiles. Il y a un désaccord complet entre les paroles et les actions du ministre.

Je passe maintenant au domaine de l'immigration proprement dit plutôt que de la main-d'œuvre. Le ministre, malgré sa modestie naturelle, s'est efforcé de vanter la politique d'immigration en des termes si chaleureux que même si j'avais à en dire du bien, je devrais m'en abstenir. J'admets que les nouveaux règlements, l'introduction du système de points, la récente loi créant un nouveau tribunal d'appel, sont des progrès. Mais personne ne peut en prédire les résultats. J'éprouve encore quelques doutes à propos de ce système de points.

Un candidat, à ce que je comprends, obtient 15 points si le fonctionnaire à l'immigration estime qu'il paraît doué d'un esprit d'initiative. J'ignore si je pourrais convaincre un de ces fonctionnaires que je possède l'esprit d'initiative. Sur quoi se fondent-ils? Sur l'éclat des regards? Je n'aimerais pas me